



SAINTONGE

Décision n° 165 / 2021
AB**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE*****Extrait du registre de décisions du Président***

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 8 : passer les contrats avec les différents partenaires pour l'organisation de spectacles communautaires qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge décide de signer dans le cadre des Estivales;

- Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec UNI-SON, pour un concert du groupe « Les Crogs », le 10 juillet 2021 à Fléac Sur Seugne. Le montant de ce contrat est de 1 400 € TTC. Les frais de restauration et les boissons non alcoolisées seront à la charge de la CDCHS.
- Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec la Compagnie OKAZOO, pour un spectacle « Cirqu'en bar...re », le 20 juin 2021 à Chaunac. Le montant de ce contrat est de 1 130 € TTC.
- Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec la Compagnie Ça Pousse, pour deux représentations du spectacle « A la recherche d'Elzéard Bouffier », le 26 juin 2021 au Fouilloux. Le montant de ce contrat est de 1 800 € TTC. Les frais de restauration et l'hébergement seront à la charge de la CDCHS.
- Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec SONOTEK, pour un spectacle intitulé « TWS », le 27 août 2021 à Ozillac. Le montant de ce contrat est de 1 635,25 € TTC.
- Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec SONOTEK, pour un spectacle intitulé « Yoë Trio », le 29 août 2021 à Saint Hilaire du Bois. Le montant de ce contrat est de 1 160,50 € TTC.
- Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec la Compagnie OKAZOO, pour un spectacle « Electric Récital », le 21 août 2021 à Saint Dizant du Bois. Le montant de ce contrat est de 500€ TTC. Les frais de restauration et les boissons non alcoolisées seront à la charge de la CDCHS.
- Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec la Compagnie OKAZOO, pour un spectacle « Sankofa », le 26 juin 2021 à Saint Bonnet Sur Gironde. Le montant de ce contrat est de 1960€ TTC. Les frais de restauration et les boissons non alcoolisées seront à la charge de la CDCHS.
- Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec la Compagnie OKAZOO, pour un spectacle « Sankofa », le 18 septembre 2021 à Germignac. Le montant de ce contrat est de 1 700 € TTC. Les frais de restauration et les boissons non alcoolisées seront à la charge de la CDCHS.

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**



AR PREFECTURE

Estivales

017-200041523-20210429-DEC165_2021-AU
Reçu le 29/04/2021

- Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec la Compagnie OKAZOO, pour un spectacle « Sankofa », le 18 septembre 2021 à Germignac. Le montant de ce contrat est de 1 700 € TTC. Les frais de restauration et les boissons non alcoolisées seront à la charge de la CDCHS.

Fait à Jonzac,

Le

29 AVR. 2021

Le Président

Claude BELOT


**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU